

L'an deux mille quinze le onze septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaient présents :

Mrs ALPHANT Florent - BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis – MEYER Constant – PERROT Gilbert - RACAMIER André,

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – DEVIDAL Joëlle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - GRANGEOT Christelle - ORERO Christine.

Absents excusés : Mr NICOUUD Florent

Pouvoir : Mr NICOUUD à Mr BONNETAIN

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Monsieur Jérôme DESORMAIS est nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, étant avisée du retard de Madame Giraud-Jacquignon Clémence, que l'ordre du jour est modifié.

Madame Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une délibération en lien avec la délibération « modification simplifiée du POS » n'a pas été annoncée lors de la dernière séance du Conseil Municipal, et ne pouvait pas être dissociée. Celle-ci a donc été ajoutée au compte rendu de séance du 29 Juillet dernier. Elle concernait le choix du Cabinet d'Urbanisme retenu pour l'élaboration du projet de modification ainsi que les modalités des honoraires.

2 – COMMISSION URBANISME

- Point sur les dossiers :

- Les trois certificats d'urbanisme au nom de Jury Edouard sont toujours en cours d'instruction.
- Le nouveau permis de construire au nom de Lagrancourt Brice-Emmanuel sera redéposé vers le 15 septembre.
- Permis de construire Gonin/Monastier Jérémy/Doriane : les pièces complémentaires demandées ont été fournies.
- Permis de construire pour modification des extérieurs au nom de Renard Benjamin : les pièces complémentaires demandées ont été fournies.
- Déclaration préalable pour une pergola au nom Maillard Jean-Claude : les pièces complémentaires demandées ont été fournies.
- Déclaration préalable pour une véranda au nom de Bouvert Laurent : pièces complémentaires non fournies : dossier toujours en attente.

- Modification du POS :

L'avis de mise à disposition du public du projet de modification du POS a été affiché pour une période d'un mois du 14 septembre au 14 Octobre 2015 ; la publication dans le Dauphiné a été faite le 4 septembre 2015.

- Passage au PLU : mise en place des dates de réunion

Pour information, concernant le projet de révision du POS en PLU, le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) nous accompagnera dans notre réflexion sur ce projet lors d'un rendez-vous prévu le lundi 28 septembre 2015 après-midi ; la mise en place des dates de réunion se fera après ce rendez-vous.

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Propriétaire : Mr PERROT Gilbert – 300, rue des Grollières – 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU.

La parcelle concernée est : Section B n° 875 en zone UB – superficie 1 580 m², rue des Grollières.

Désignation du bien : non bâti ; Usage : terrain à bâtir / sans occupant – servitude de passage à créer.

Acheteur : Mr et Mme TORRES Laurent – 205, chemin des Guillaumes – 38150 SONNAY.

Monsieur Perrot ne participe ni au débat ni au vote.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Propriétaire : Mr BRACOUUD Rémy – Les Orchidées – bât B2 – 01710 THOIRY.

Les parcelles concernées sont: Section B n° 1866 et 1863 en zone UB – superficie 1 500 m², route de Bellegarde.

Désignation du bien : non bâti ; Usage : terrain à bâtir / sans occupant.

Acheteur : Mr GONIN Jérémy et Madame MONASTIER Doriane, 359, chemin des pierres – 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

Il faudrait envisager une réunion publique à l'automne pour dialoguer sur l'année écoulée depuis les élections : débat orienté sur le POS, les travaux, l'emprunt effectué.

3 – COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS

- Point sur les dossiers :

- o STADE : élagage et évacuation des déchets verts réalisés.
- o CIMETIERE : le mur extérieur va bientôt être remis en état. Les travaux doivent être finis pour la Toussaint (ancien cimetière)
- o EGLISE : projet de restauration de la partie supérieure du Maître-autel par l'Association de Rénovation de l'église. Dans un 2^{ème} temps, il y aura l'électrification de la deuxième cloche à réaliser.
- o ECOLE : les fenêtres et 1 store seront remplacés pendant les vacances de la Toussaint. Nous sommes en attente des devis concernant la rénovation de la toiture.
- o RESTAURANT : évacuation de la hotte à réaliser, choix des artisans à confirmer.
- o APPARTEMENT dessus poste : isolation du plafond à réaliser, faire demande de devis.

20h35 : Arrivée de GIRAUD-JACQUIGNON Clémence.

- Mise en place des dates de réunion sur l'accessibilité :

Les rapports sur l'accessibilité (mission ADAP) ont bien été établis par QCS Services (Qualiconsult).

Une première planification de rendez-vous pour la réalisation de l'agenda accessibilité est programmée pour le jeudi 17 septembre 2015 à 14h00 en mairie.

D'autres réunions suivront.

1 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu La délibération n° 2014/10 du 4 Avril 2014 relative à la détermination du nombre d'Adjoints,

Vu La délibération n° 2014/13 du 4 Avril 2014 relative à l'élection du 3^{ème} Adjoint au Maire,

Vu L'Arrêté n° 2014/25 du 14 Mai 2014 relatif à la nomination de fonction de 3^{ème} adjoint au Maire, Monsieur Jean-Luc MAITRE, délégué aux fonctions d'Officier d'Etat Civil et autorisé à signer tous les documents se rapportant à l'Etat Civil, délégué à l'Aide Sociale, ainsi qu'aux fonctions liés à la Co-Responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, délégué à l'Urbanisme, aux travaux sur les bâtiments communaux, aux travaux sur la voirie, aux travaux d'assainissement, autorisé à signer ou réceptionner tous courriers recommandés,

Vu La lettre de démission de l'Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc MAITRE, sans élections partielles préalables en désignant Monsieur Constant MEYER, candidat, et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer : à savoir selon l'Article L 2122-10 du CGCT, le Conseil Municipal doit déterminer le rang qu'occupera le nouvel Adjoint, à savoir soit le dernier rang, soit le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur MEYER Constant ne participe ni au débat ni au vote.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** la candidature de Monsieur Constant MEYER aux fonctions d'Adjoint au Maire,
- **DESIGNE** Monsieur Constant MEYER au 4^{ème} rang des Adjoints au Maire de La Commune, en lieu et place de Madame Christelle GRANGEOT passant ainsi au 3^{ème} rang des Adjoints au Maire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous,

1 ^{er} Adjoint	PERROT Gilbert
2 ^{ème} Adjoint	BONNETAIN Philippe
3 ^{ème} Adjoint	GRANGEOT Christelle
4 ^{ème} Adjoint	MEYER Constant

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/54.

VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE FONCTION AU NOUVEL ADJOINT

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2123-20 et suivants,

Vu La délibération n° 2014/22 du 14 Mai 2015 relative aux Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

Vu La délibération n° 2015/54 relative à l'élection d'un nouvel élu,

Considérant l'élection du nouvel Adjoint, au 4^{ème} rang du tableau des Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées à chacun des Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer ; Monsieur MEYER Constant ne participe ni au débat ni au vote.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Article 1^{er} : décide que le nouvel Adjoint percevra les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire.

Article 2 : le montant de l'indemnité brute mensuelle sera 100 % de l'indemnité maximale, pour la tranche de 500 à 999, soit 8,25 % de l'indice brut 1015, comme

l'Adjoint démissionnaire, les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/55.

MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 23/2014 à la formation des commissions communales ; ces commissions, organes d'instruction, étant chargées d'étudier d'élaborer des dossiers à soumettre au Conseil Municipal.

Suite à la lettre de démission de Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de modifier cette composition selon le tableau joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** la composition modifiée des commissions communales suivant le tableau annexé à la délibération (voir dernière page du compte-rendu).
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/56.

DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MODIFIANT LA DELIBERATION N° 35/2014

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la lettre de démission Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de modifier le tableau des représentants à la commission d'Appel d'Offres établi par la délibération n° 2014/35 du 14 Mai 2014.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle est élue Présidente de droit à cette commission, et désigne par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité un vice-président pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Gilbert Perrot, 1^{er} Adjoint a ainsi été désigné à cette fonction de Vice-Président.

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il est précisé qu'aux termes de l'Article 2 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée de la façon suivante : « Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le Maire, et trois membres titulaires du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ... il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de trois suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DESIGNE** en modification de la délibération n° 35/2014 Les représentants suivant le tableau ci-dessous :

Délégué Titulaire	Constant MEYER	4 ^{ème} Adjoint
Délégué Titulaire	Florent NICOU	Conseiller
Délégué Titulaire	Jérôme DESORMAIS	Conseiller
Délégué Suppléant	Philippe BONNETAIN	2 ^{ème} Adjoint
Délégué Suppléant	André RACAMIER	Conseiller
Délégué Suppléant	Joëlle DEVIDAL	Conseillère

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/57.

MODIFICATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Suite à la lettre de démission de Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de modifier cette composition selon le tableau joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOPTÉ** la composition modifiée des commissions intercommunales suivant le tableau annexé à la délibération (voir dernière page du compte-rendu).
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/61.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU DOLON VAREZE

Désignation des délégués

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la lettre de démission Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de modifier le tableau des délégués au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Dolon Varèze établi par la délibération n° 2014/17 du 9 Avril 2014.

Conformément au statut du Syndicat Mixte des Eaux du Dolon Varèze, Madame Le Maire propose de nommer un nouveau délégué titulaire comme suite :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE les représentants suivant le tableau ci-dessous :

Délégué Titulaire	Gilbert PERROT	1^{er} Adjoint
Délégué Titulaire	Christelle GRANGEOT	3^{ème} Adjointe
Délégué suppléant	Constant MEYER	4^{ème} Adjoint
Délégué suppléant	Erick DECOMBIS	Conseiller

Madame Le Maire est chargée d'en aviser rapidement le Syndicat Mixte des Eaux du Dolon Varèze.

Délibération 2015/62.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : NOUVEL NOMINATION SUITE A DEMISSION

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la lettre de démission Monsieur Jean-Luc MAITRE, 3^{ème} Adjoint, en date du 27 Juillet 2015, adressée à Madame Le Sous-Préfet de VIENNE, dont copie transmise à Madame Le Maire, et acceptée par le représentant de l'Etat le 3 Août 2015, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de modifier la composition des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale établi par la délibération n° 2014/24 du 9 Avril 2014.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle est élue Présidente de droit à ce Conseil d'Administration.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc MAITRE, sans élections partielles préalables en désignant Monsieur Florent NICOUD, candidat, et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

Après discussion, et délibération, l'Assemblée, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la candidature de Monsieur Florent NICOUD comme membre élu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Jean-Luc MAITRE, démissionnaire,

- **CHARGE** Madame La Présidente d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/60.

4 - COMMISSION VOIRIE

- Rue du stade : en cours, les nouvelles buses doivent être réceptionnées le vendredi 18 septembre.
- Chemin Cino : le goudronnage sera bientôt entrepris. Il faut réaliser le fossé avant les travaux ou alors attendre plus tard afin de pouvoir faire les travaux en passant par le champ voisin. Par la même occasion, le goudronnage au niveau de chez Carat et Mabilon sera réalisé.
- Ruisseau vers chez Gabet : organiser un groupe de travail pour résoudre le problème de débordement. Solution à mettre en place après avoir fait la demande à la Police des Eaux. Le Syndicat Hydraulique est d'accord pour participer à une hauteur de 25 % sur le coût des travaux mais faire les travaux par les employés de mairie coûteraient moins chers malgré la participation proposée.

5 - COMMISSION FINANCES

- Décision Modificative n° 4

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements entre sections d'investissements sur le budget de l'exercice 2015 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2152	12		Installations de voirie	23 075
TOTAL					23 075

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2152	60		Installations de voirie	13 175
21	2152	61		Installations de voirie	4 900
21	2152	62		Installations de voirie	5 000
TOTAL					23 075

RECETTES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1321	12		Subvention Equipement Etat	4 615
13	1323	12		Subvention Equipement Département	9 230
TOTAL					13 845

RECETTES D'INVESTISSEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1321	60		Subvention Equipement Etat	2 635
13	1323	60		Subvention Equipement Département	5 270
13	1321	61		Subvention Equipement Etat	980
13	1323	61		Subvention Equipement Département	1 960
13	1321	62		Subvention Equipement Etat	1 000
13	1323	62		Subvention Equipement Département	2 000
TOTAL					13 845

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements tels indiqués ci-dessus sur le budget de l'exercice 2015,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/58.

- Décision Modificative n° 5

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements entre sections de fonctionnement sur le budget de l'exercice 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
014	73925			Prélèvements-FPIC	2 585
TOTAL					2 585

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			Dépenses imprévues	2 585
TOTAL					2 585

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015,

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2015/59.

6.- COMMISSION FETES/SPORTS/ASSOCIATIONS

- Vogue

Les conscrits (environ 12 membres aux dernières nouvelles) organisent la tournée de brioche le vendredi soir, samedi et dimanche avec la participation des parents et des conseillers pour conduire les camions (dont 1 prêt par la commune). Le concours de pétanque, le bal du samedi soir et la buvette du dimanche après-midi sont organisés par les conscrits et parents avec un service d'ordre professionnel à l'entrée pour le bal. Le concours de longue du lundi ne pouvant être assuré par les conscrits, celui est organisé cette année par le CCAS.

- Journée des Associations

Journée des associations : cela se passe le dimanche 20 septembre de 9h à 13h au Foyer avec le verre de l'amitié à partir de midi. Pour le moment, peu d'associations ont répondu présentes pour cette journée.

Ont été abordés les sujets : journée d'accueil des nouveaux habitants à organiser. Les Amis de la Salette ont fait part de plusieurs demandes (problème d'une prise extérieure qui serait utilisée frauduleusement, mousse sur le toit, infiltration d'eau,...)

7.- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Point sur la rentrée

99 enfants répartis sur 4 classes ont fait leur rentrée.

Quelques pleurs perdurant dans la classe de Mickaël Evrard ont contraint à renforcer l'effectif de sa classe ; de ce fait Béatrice Chabanon est venue se joindre à l'atsem tous les matins jusque la fin de semaine.

Rappel : les TAP ont lieu sur deux jours (2 fois 1h30) le mardi et le vendredi.

Le centre aéré du mercredi après-midi, à ce jour, ne remporte pas franc succès : seuls deux enfants étaient présents le 1^{er} mercredi, et un seul le 2^{ème}.

Voir s'il y a une évolution sur le mois, car une personne du groupe scolaire est mobilisée sur un poste de 2 heures pour l'aide au déjeuner.

La session TAP « Boxe » rencontre un énorme succès : l'intervenant est prêt à effectuer une nouvelle session après les vacances de la Toussaint.

8 – COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Etude des chauves-souris : bilan

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération de prospection des chauves-souris a eu lieu dans des bâtiments de la Commune cet été.

Dix bâtiments ont été prospectés ce qui a permis de trouver un gîte abritant au total plus de 30 chauves-souris ; LPO Isère, Mme Fauvel Suzy remercie la Commune pour sa précieuse coopération lors de cette opération.

- **Ambroisie** : toutes les communes et acteurs (agriculteurs,...) ne jouent pas le jeu et beaucoup de plantes sont en fleuraison.

- Branchage et plaques d'amiante à évacuer de la carrière de la commune. De même, la clôture de la carrière est à refaire partiellement.

9... QUESTIONS DIVERSES

- Gestion du Personnel : information

Le recrutement d'un agent en contrat CAE est terminé ; Stella GACON a été retenue, et prend la place de Laurie PEYRON au service de l'accueil de la mairie sur un poste de 10 heures/semaine ainsi qu'au service du groupe scolaire sur un poste de 12 heures/semaine.

- Commission information

Le journal communal est terminé ; il est établi sur 10 pages (2 A3 recto verso et 1 A4 recto verso).

Il est actuellement en cours de tirage et devrait être livré d'ici la fin de semaine prochaine.

Des divers flyers seront à insérer dans chaque journal avant distribution.

- **Rappel** : comme énoncé au chapitre 1, proposition de faire le bilan de la première partie de mandat du conseil avec les habitants, avec informations sur les projets à venir et les différentes demandes des habitants. Prévoir une date.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h00.